

Nature

Abeilles et ruches sont les bienvenues dans les villes

Alors que la récolte de miel a été mauvaise en 2016, l'apiculture urbaine rencontre toujours plus de succès

Hélène Joaquim

Ce mercredi matin, le soleil tape sur les ruches du Centre International de Conférences Genève (CICG). Les abeilles sont parties butiner. Nicolas Marsault, fondateur de Bees4you, endosse sa combinaison et part à la recherche des cadres dégoulinants de miel. Créée en 2012, la start-up offre un service de location de ruches à des entreprises, hôtels, écoles, coopératives d'habitation et EMS qui souhaitent se lancer dans l'apiculture. Signe que les abeilles ont la cote en ville: Bees4you prend soin d'une soixantaine de colonies à Genève. L'apiculteur compte bien récolter cette année sa première tonne de miel urbain.

Au CICG, les ruches sont visibles et facilement accessibles. «On veut montrer que l'on peut vivre ensemble et que ce n'est pas dangereux», explique-t-il. La réputation de la butineuse a changé. «Avec sa disparition, Monsieur et Madame Tout-le-monde ont pris conscience de son importance, résume Rose Aubry, rédactrice de la *Revue Apicole Romande*. Ce n'est plus une sale bête qui pique: elle a un statut sympathique.» Et désormais, les gens seraient pratiquement prêts à accueillir des colonies sur leur balcon. «Ils pensent sauver la planète, ironise l'apicultrice de La Sagne (NE). C'est louable, mais ce n'est pas à la portée du premier venu.»

Certains auraient tendance à oublier que les abeilles sont vivantes et qu'elles ne voleront pas qu'une seule saison... «Ce n'est pas si facile d'entretenir des ruches, renchérit Nicolas Marsault. Il est impératif de suivre des cours pour avoir les connaissances de base et pour que cela profite à l'abeille.» L'apiculteur, qui a suivi une formation d'un an au Rucher-Ecole de Lullier, mène lui-même un travail de sensibilisation. «Il ne faut pas que l'apiculture urbaine devienne une mode», insiste-il.

Si les gens veulent vraiment aider les abeilles, notre apiculteur leur conseille de commencer par planter des fleurs et par acheter



Récolte du miel sur le toit du Centre International de Conférences Genève (CICG). PIERRE ABENSUR

«Les gens pensent sauver la planète, mais ce n'est pas à la portée du premier venu»

Rose Aubry
Rédactrice de la *Revue Apicole Romande* et apicultrice à La Sagne (NE)

des produits issus de l'agriculture biologique. Et, pour les plus aventureux et passionnés, il recommande de débuter à la campagne, «pour éviter que d'éventuels essaimages n'embêtent les voisins».

Mauvaise année

● Les conditions météorologiques printanières et estivales ont été catastrophiques pour la production de miel en Suisse. «Nous avons fait un tiers de ce que nous faisons dans une année normale», compare l'apicultrice neuchâteloise Rose Aubry. Même constat dans le canton de Vaud. «Comme le dit le dicton: «Année de foin, année de rien», lance Esther Bachmann, membre de la Société d'apiculture de Lausanne. Une allusion à la pluie, qui a été «exceptionnellement» abondante cette année. «Pen-

Cette aventure nécessite aussi un minimum d'investissement. D'abord, direction l'école-rucher la plus proche. Les cours dispensés pendant deux ans tournent autour de 400 francs. Une jeune et petite colonie de cinq ou six cadres revient à 250 francs. La ruche, elle, coûte entre 250 et 500 francs. Pour l'extraction du miel, un autre budget sera nécessaire. Quatre ustensiles sont indispensables: le bac à désoperculer (environ 400 francs), l'extracteur manuel (400 francs), le maturateur en inox (200 francs) et, bien sûr, les pots.

Tout cela ne décourage pas les vocations. Les associations d'apiculteurs comptent près de 18 000 membres dans toute la Suisse - en

grande majorité des amateurs. «En Suisse romande, 3100 apiculteurs font partie de sociétés locales. Ce nombre a augmenté ces dernières années, notamment grâce aux cours», constate Rose Aubry. Ces formations se popularisent et les ruchers municipaux se multiplient. «Les communes ont compris qu'il fallait aider l'apiculture, se réjouit Rose Aubry. C'est une plus-value pour la ville qui décide de faire quelque chose pour les pollinisateurs, notamment sauvages.»

Avantages et inconvénients

Une question demeure. Le miel des villes est-il meilleur que celui des champs? Selon Rose Aubry, il a ses avantages et ses inconvénients. Côté positif, les zones urbaines profitent d'une biodiversité plus importante. On n'y trouve pas non plus de pesticides liés à l'agriculture. Quoique... «Dans certains jardins familiaux, il y a fort à parier que l'on a beaucoup plus de pesticides et d'engrais que dans certains coins de campagne restés intacts», glisse notre interlocutrice. Autre inconvénient: le bitume et la chaleur des toits ne sont pas non plus idéaux. Quant aux spécialistes, ils apprécieront de savoir que l'analyse du miel des villes a révélé du tilleul, du févier ou encore du trèfle blanc. Alors qu'en campagne, il est essentiellement issu de grandes zones de monoculture intensive, comme celle du colza.

«Entrer en Suisse ou être refoulé, c'est une loterie»

Ancien membre du comité exécutif du CICR, le Tessinois Paolo Bernasconi dénonce l'arbitraire des gardes-frontière suisses



Paolo Bernasconi
Avocat tessinois, ancien dirigeant du CICR

Depuis le début de l'été, les gardes-frontière suisses ont renforcé les contrôles à la frontière avec l'Italie. Désormais, seuls les migrants qui déclarent vouloir y déposer une demande d'asile peuvent entrer dans notre pays, a confirmé dimanche le conseiller d'Etat tessinois en charge de l'asile, Norman Gobbi. On estime qu'aujourd'hui, près de la moitié des requérants d'asile sont renvoyés en Italie. Quant aux migrants qui peuvent passer la frontière suisse, ils ne s'éternisent pas. Selon le *Tages-Anzeiger*, une grande partie d'entre eux tentent de se rendre en Allemagne. Une situation qui fâche notre grand voisin, qui veut les renvoyer en Suisse, en vertu des accords de Dublin: 932 procédures de retour ont été ouvertes; seules 221 ont abouti, tandis que la Suisse s'y est opposée dans 708 cas. De son côté, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) s'est rendue à Côme. Elle demande plus de transparence aux autorités suisses.

Cette situation indigné l'ancien procureur tessinois Paolo Bernasconi, membre près de trente ans du comité exécutif du CICR. «Entrer en Suisse ou être refoulé, c'est devenu une loterie», dénonce-t-il.

La Suisse applique une politique plus restrictive. Simonetta Sommaruga s'en est réjouie. Qu'en pensez-vous?

Avec tout le respect que je dois à Mme Sommaruga, il ne suffit pas de se rendre quelques heures à la frontière pour se faire une idée de la situation. Les ONG directement

actives sur le terrain ont relevé de nombreux cas d'arbitraire ces derniers mois. Par exemple, une personne refoulée trois fois à la frontière et qui peut passer la quatrième fois. Ou deux frères qui arrivent ensemble: un est accepté, l'autre refoulé. Un nombre très important de personnes qui demandent l'asile - notamment des mineurs non accompagnés - sont refoulées. On a la confirmation claire et nette que les conventions internationales sur le non-refoulement des personnes demandant l'asile et sur le regroupement familial sont violées. Etre admis en Suisse ou être refoulé, c'est devenu une loterie!

Comment améliorer la situation?

Il faut accompagner les migrants aux bureaux de douane pour s'assurer du respect très rigoureux des conventions internationales. Il s'agit d'être humains vulnérables et en détresse.

Vous appelez aussi les ONG suisses à s'impliquer à Côme.

Aujourd'hui, nous avons 500 personnes, dont des femmes enceintes ou avec des tout petits enfants, dans une situation de détresse permanente et qui sont refoulées par la Suisse. Ce serait très facile d'organiser un service sanitaire, de nourrir et d'héberger des personnes. L'Italie fait ce qu'elle peut, mais les ONG suisses doivent prendre l'initiative de porter leur aide très efficace à dix minutes de la frontière suisse.

Judith Mayencourt

La justice française saisie d'un brigandage au 9 mm

A fin 2014, un habitant de Lucens (VD) avait reçu une balle dans la jambe. L'auteur a été identifié

Identifié par son ADN, un Français qui avait tiré sur un habitant de Lucens pour le voler sera poursuivi dans son pays. En octobre 2014, il s'embusque, le visage encagoulé, devant le logement de sa future victime. Lorsque cette dernière sort, l'agresseur la menace d'un pistolet pour se faire remettre de l'argent, puis lui tire dans la jambe une balle de 9 mm avant de s'enfuir.

Quelques semaines plus tard, les habits et l'arme sont retrouvés dans la région. Un profil ADN, qui n'est pas répertorié en Suisse, est identifié. Grâce à Interpol, le profil est alors retrouvé au début de 2015 en France où l'agresseur est déjà fiché. Il s'agit d'un ressortissant français, connu des services de police de l'Hexagone.

A défaut de pouvoir faire extraire l'individu, la justice vaudoise a délégué l'enquête à la France. Les investigations se poursuivent désormais sous la direction du Parquet du Tribunal de grande instance de Bonneville (Haute-Savoie). **Christian Aebi**

Valais A Augstbord, les loups sauvent leur peau

Les gardes-chasse valaisans ne sont pas parvenus à abattre un loup dans le délai imparti dans la région d'Augstbord (VS). Délivrée le 14 juin dernier, l'autorisation de tir est arrivée à échéance. L'autorisation était limitée aux pâturages protégés de la région considérée et un tir ne pouvait avoir lieu que si des animaux de rente se trouvaient sur les lieux. Trois loups, un mâle et deux femelles, avaient tué 50 moutons et chèvres entre le 6 avril et le 3 juin. L'autorisation permettait l'abattage d'un seul animal. **ATS**

Il a dit

«La burqa, comme le niqab, sont un peu des prisons mobiles pour femmes. Nous devons travailler à les faire disparaître»



Christian Levrat
Le président du PS s'exprime en marge du débat sur l'initiative antiburqa de l'UDC

Radio-TV Assouplissement de la pub pour les médicaments

Le règlement autorisant la publicité des médicaments à la télévision, à la radio et au cinéma va être assoupli. Le contrôle préalable effectué jusqu'ici par Swissmedic tombera dans de nombreux cas dès le 1er janvier 2017. Désormais, seuls seront contrôlés les médicaments remplissant deux critères. D'une part, ils devront faire partie des groupes suivants: analgésiques, somnifères, sédatifs, laxatifs et anorexigènes. D'autre part, ils doivent présenter un risque de dépendance ou d'usage abusif. **ATS**

De retour



La chouette chevêche d'Athéna, menacée de disparition au tournant du siècle, reconquiert la Suisse avec succès. En 2016, 152 territoires où des couples se sont reproduits ont été recensés, contre une soixantaine dans les années 2000. Aujourd'hui, cette espèce niche dans les cantons de Genève, du Jura et du Tessin, ainsi que dans le Seeland. Ce petit rapace nocturne a souffert de l'expansion des zones construites et de l'agriculture intensive. **ATS**

Plus d'avocat dans la procédure de poursuite

Avec l'uniformisation des règles, les Genevois et les Vaudois n'auront plus besoin d'un homme de loi pour lever une opposition

Les Vaudois, les Genevois et les Tessinois qui ont engagé des poursuites ne seront bientôt plus obligés de passer par un avocat pour récupérer leur argent. Dès le 1er janvier 2018, les règles de procédure devront être uniformisées à l'échelle suisse.

Lorsqu'un débiteur fait opposition à une poursuite, le créan-

cier peut forcer l'exécution en engageant une procédure de mainlevée devant l'Office des poursuites et des faillites. Dans les cantons de Vaud et de Genève, seuls les avocats ou les agents d'affaires brevetés peuvent agir dans ce cadre. Le Tessin n'admet que les avocats ou agents fiduciaires autorisés.

Dès 2018, l'accès au marché devra être garanti. Toute personne ayant l'exercice des droits civils, y compris les personnes morales, pourra représenter le créancier. Pas moins de 2,5 millions de poursuites sont engagées chaque année en Suisse. **ATS**